

AFFAIRE N° 15 - ACQUISITIONS DE TERRAINS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains suivants pour lesquels des accords ont été conclus, soit à l'amiable, soit par suite de l'exercice du droit de préemption :

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts des acquisitions	Imputations budgétaires
AH 49	413 m ²	Quai Est - Bas de la Rivière	Succession de M. MANGATA Gabriel	330 000 F (compatible avec l'estima- tion des Domaines)	Amiable	Equipements publics	
AH 149 m ²	172 m ²	38 Rue Lucien Gasparin	Consorts RASHED	550 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Préemption Z.I.F.	Réserves foncières	908-210
A0 400	2 m ²	103 Rue Sainte- Marie	Melle LEPORD Marie	1 500 F	Amiable	Prolongement du Boulevard de l'Océan	901-210
AT 390	48 m ²	Avenue Hubert Delisle	S.I.D.R.	266 F/m ²	Amiable	Aménagement du Marché Fo- rain de la Source	

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts des acquisitions	Imputations budgétaires
BI 617-619 (partie)	20 000 m ²	Foucherolles	S.I.D.R.	Echange contre les terrains communaux suivants : AW 109 - 2 511 m ² BH 153 (partie) 1 749 m ² CD 52 (partie) 15 000 m ² environ CS 521 (partie) 10 496 m ² (suivant estimation des Domaines)	Amiable	Création d'une Zone d'Activités	
BL 66 (partie)	2 289 m ²	Z.I.C. du Chaudron	Société Anonyme Industrielle et Commerciale de la Rivière du Mât	400 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Prolongement de la Rue Jules Hermann	
CW 81	71 110 m ²	La Bretagne	Consorts HOAREAU Clovis	300 000 F environ - 4 F/m ²	Préemption Z.A.D.	Réserves foncières	908-210

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts des acquisitions	Imputations budgétaires
DM 235	2 705 m ²	Camélias	Consorts NOURRY GERBITH	1 100 000 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Amiable	Réalisation d'un plateau sportif	
DM 249	600 m ²	Camélias	Consorts NOURRY GERBITH		Amiable	Extension de l'Ecole Candide Azéma	
AP 188	23 m ²	Ruelle TURPIN	DORVAL Josette	13 500 F	Amiable après cession gra- tuite	Elargissement de la voie publique (art. R. 332-15 du Code de l'Ur- banisme)	
BV 655 (partie)	3 000 m ² environ	Montgaillard	BENOIT André	Cession gra- tuite pour équipements publics dans le cadre de la réalisation d'un ensemble immobilier	Amiable	Equipements publics	

Références cadastrales	Superficies	Situations	Anciens propriétaires	Prix	Modalités d'acquisition	Buts des acquisitions	Imputations budgétaires
BN 137 (ex-76 p)	4 326 m ²	Pont Triolet Chaudron	MERALIKAN Raphaël Michel		Expropriation	Endiguement de la Ravine du Chaudron	
BL 199 (ex-4 / partie)	660 m ²	Z.I.C. du Chaudron	Société FOUCQUE		Expropriation	Endiguement de la Ravine du Chaudron	

Je vous demande, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition de ces terrains et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Je mets cette affaire aux voix.

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.**

Commission du Cadre de Vie

La Commission émet un avis favorable. Il s'agit de l'acquisition d'un certain nombre de terrains nécessaires à la bonne gestion de la Ville.

Elle souhaite rajouter les terrains suivants :

1 -

BR 836 de 8 110 m² pour l'acquisition du terrain cadastré section BI 617-619 (partie) -en page 2 de la délibération / colonne prix / échange contre des terrains communaux-

2 -

Référence cadastrale : BY 86 (partie)
Superficie : 200 m² environ
Situation : La Montagne
Ancien propriétaire : Société d'Etudes et de Terrassement
Prix : Echange contre BY 578 (suivant estimation des Domaines)
Modalité de l'acquisition : Amiable
But de l'acquisition : Rectification de limites
Imputation budgétaire : 908-210

NOTA

L'acquisition du terrain des Consorts HOAREAU Clovis cadastré section CW 81 est retirée provisoirement de l'ordre du jour pour complément d'information.

Il est précisé les prix respectifs des terrains suivants :

BN 137 (ex-76 p)	- Indemnité principale	8 652
	Indemnité de emploi	1 298
		<hr/>
		9 950
BL 199 (ex-4 / partie)	- Indemnité principale	134 900
	Indemnité de emploi	23 100
		<hr/>
		158 000

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable. Les crédits sont prévus au Budget.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le ~~16~~ **16 DEC 1986** -----

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

**LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,
SONT ADOPTES A LA MAJORITE (3 OPPOSITIONS).**

.../...